

# Les droits culturels en actes

## Traduire l'article 103 de la loi NOTRe

Une formation-action les 19, 20 et 21 septembre 2016 à Paris

3 journées d'expérimentation et de partage d'expériences proposées par Réseau culture 21 et l'IIEDH de Fribourg. Avec Patrice Meyer-Bisch, philosophe, Vincent Lalanne, consultant-formateur et des intervenants des collectivités partenaires de la démarche Paideia. Formation facilitée et documentée par Irene Favero et Christelle Blouët.

---

### **Que recouvrent précisément les droits culturels ? Comment les traduire dans les politiques publiques ? Comment les organisations de la société civile peuvent-elles s'en saisir ?**

Le respect des droits culturels est désormais reconnu comme le cadre de référence de l'exercice conjoint de la compétence culturelle par les collectivités territoriales et l'État par l'article 103 de la loi NOTRe.

Les retours d'expériences des collectivités engagées dans la recherche-action Paideia initiée depuis 4 ans par le Réseau culture 21 et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'Université de Fribourg (IIEDH) permettent d'éclairer le champs des possibles qui s'ouvrent désormais avec ce nouveau cadre de référence : la culture comme une dimension transversale à l'ensemble des politiques publiques.

Les participants à cette formation-action pourront développer leur appropriation des enjeux tout en s'outillant pour l'analyse et la traduction des droits culturels dans leur propre contexte. Des méthodes d'intelligence collective permettront de développer un travail coopératif. Un matériel d'observation et d'analyse des pratiques sera proposé.

### **Objectifs de la formation**

- > comprendre ce que recouvrent précisément les droits culturels
- > partager les expériences des collectivités déjà impliquées dans cette approche
- > apprendre à traduire les droits culturels dans sa pratique

### **Public**

Élus, agents territoriaux, acteurs institutionnels et associatifs de différents secteurs : culture, social, éducatif, jeunesse, santé, aménagement, économie...

### **Inscription**

Coût pédagogique : 750 euros pour 20 heures de formation (hors frais de repas, transport, hébergement)

### **Renseignements**

Christelle Blouët, Réseau culture 21  
christelleblouet@reseauculture21.fr  
[www.droitsculturels.org/paideia](http://www.droitsculturels.org/paideia)  
[www.reseauculture21.fr](http://www.reseauculture21.fr)

---

# Les droits culturels en actes

Traduire l'article 103 de la loi NOTRe

Pré-programme  
au 20 mai 2016

---

## Lundi 19 septembre 2016 - Les droits culturels pourquoi ?

10h	<b>Ouverture</b> Présentation et attentes des participants
10h45	Présentation du programme
11h	<b>Forces et ambiguïtés des droits culturels</b> Contribution des participants et discussions Quelles représentations des droits culturels pour chacun ?
12h30	Déjeuner
14h	<b>Clarifications sur les droits culturels, par Patrice Meyer-Bisch</b> et échanges
15h30	Pause
15h45	<b>Portée de l'article 103 de la loi NOTRe, par Vincent Lalanne</b> Pourquoi avoir défendu cet amendement dans la loi ? Quels débats cela a-t-il soulevé ? Quels sont les effets attendus ?
17h15	Conclusion de la journée
17h30	Fin

---

## Mardi 20 septembre 2016 - Les droits culturels comment ?

9h	Ouverture
9h30	<b>Présentation du programme Paideia, méthodes d'observation et d'analyse</b> et retours d'expériences de 2012 à 2016
10h	Proposition d'études de cas par les participants
10h30	<b>Analyse d'un cas choisi</b>
12h30	Déjeuner
14h	<b>Témoignages de collectivités impliquées dans le programme Paideia</b> et partage d'analyses de cas
17h15	Conclusion de la journée
17h30	Fin

---

## Mercredi 21 septembre 2016 - Les droits culturels avec qui ?

9h	Ouverture
9h30	<b>Responsabilité conjointe, compétence partagée, chef de file de la politique culturelle : quelle lecture au regard des droits culturels ?</b> par Vincent Lalanne
11h	<b>Prospective de mise en œuvre pour les participants</b>
12h30	Déjeuner
14h	<b>Partage des propositions</b>
15h30	Conclusion
16h30	Fin

---